# Rapport de minorité de la Commission des finances au Conseil communal de Montreux relatif au projet de budget ordinaire pour 2014

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons adressé une première série de questions écrites à M. le Président de la CoFin en date du 29 octobre dernier de sorte à ce que celles-ci soient relayées auprès de la Municipalité. Ces questions ont été rappelées et complétées d'une deuxième série de questions écrites le 5 novembre dernier. Parmi ces questions figurait la demande d'obtenir les tableaux de bord des finances de la Commune (montant de la trésorerie, état des dettes, projection des investissements, …) qui avaient été promis par la Municipalité.

Malheureusement, nous n'avons pas reçu de réponses satisfaisantes à l'ensemble de nos questions. Les tableaux de bord promis – et demandés – ont été partiellement fournis. Bon nombre de réponses étaient lacunaires ou difficilement compréhensibles, et un certain nombre de nos questions demeurent sans réponse du tout de la part de la Municipalité. Nous nous permettrons de documenter ces propos dans le détail des amendements.

Pire, les réponses données l'étaient tardivement, soit le jour même de la séance de commission. Nous avons donc demandé la tenue d'une séance supplémentaire afin de pouvoir examiner les pièces fournies à tête reposée, mais cela a été refusé.

Nous nous étonnons par ailleurs que la CoFin n'ait pas reçu le rapport de la commission consultative informatique, comme il est de coutume et ce malgré les promesses de la Municipalité. Pour rappel, cette commission avait été créée pour décharger la CoFin de l'examen du budget informatique, qui est très technique.

Il semble par conséquent difficile de travailler sereinement dans des conditions pareilles et de prendre le recul adéquat afin d'analyser les renseignements fournis avec l'esprit critique nécessaire pour exercer notre mandat en notre âme et conscience.

Afin d'en garantir une bonne lisibilité, nous nous référerons à la structure du rapport de majorité dans la suite du présent rapport.

## Thèmes abordés

La minorité aurait souhaité aborder d'autres thèmes que ceux choisis par la majorité, notamment celui de savoir quelles dépenses doivent passer par le budget et quelles dépenses doivent passer par voie de préavis.

Dans ce cadre, nous souhaitions par exemple **que les subventions importantes et exceptionnelles soient en principe décidées par voie de préavis, détaillé et précis**, plutôt que par le biais d'une simple ligne budgétaire.

## Impôt sur les successions

Nous ne nous laissons pas séduire par l'idée exprimée par la majorité de la commission qui consiste à augmenter artificiellement les revenus de l'impôt sur les successions. Ces revenus étant fluctuants par nature, il nous semble plus pertinent de nous conformer aux recommandations du Canton et de faire preuve de prudence. Nous invitons donc la Municipalité à poursuivre sa pratique actuelle.

## Amendements

### Compte 110.3012.04 – salaires auxiliaires – auxiliaires (Greffe municipal, p. 3)

Il faut d'abord préciser que la formulation de cet amendement a été compliquée par le manque d'information. Nous souhaitions connaître le détail des coûts « juriste et auxiliaire » de façon à déposer un amendement qui correspondrait précisément au montant attribué au poste d'auxiliaire. La question a été adressée **le 7 novembre**. Nous n'avons reçu la réponse que **le 18 novembre, en cours de séance**, et la qualité de cette dernière laisse à désirer, puisqu'elle ne contient aucun montant concret. La seule indication du fait qu'il s'agisse d'un poste à 20% – et ce chiffre semblait plus découler d'une estimation grossière que **d'un cahier des charges détaillé** – ne permet pas de déterminer précisément la somme allouée à cet effet, puisqu'il est fort probable que les deux postes ne soient pas rétribués de manière proportionnellement égale.

Sur le fond, **la majorité de la commission l'admet, la vision globale de ce qui concerne la communication fait défaut.** Ce n'est donc nullement le moment d'engager à tour de bras. La Municipalité explique que la cellule de communication est en cours de réorganisation, mais n'est pas en mesure de nous présenter de projet détaillé. Il est donc trop tôt pour décider d'engager quelqu'un ou non. A notre connaissance, ces panneaux fonctionnent actuellement déjà sans ce poste d'auxiliaire. En effet, selon le rapport de gestion 2012, l'engagement d'une assistante à 30% suite à la décision de notre conseil d'octobre 2011 a permis de mettre en service et de gérer ces panneaux d'information.

**Le préavis 23/2011** prévoyait que la charge de travail résultant des panneaux pourrait **être absorbée par les moyens disponibles au sein de l'administration.** Et la Municipalité ne nous a pas, ou du moins insuffisamment, démontré en quoi une adaptation serait nécessaire, faute de projet d'organisation concret et structuré, présenté sous forme de communication ou de préavis.

Nous nous permettons de préciser que les trois panneaux en question sont synchronisés, de telle sorte que cela revient au même que s'il n'y en avait qu'un seul. De plus, ces panneaux étaient censés pouvoir être gérés facilement grâces aux technologies de l'information et de la communication, selon les dires de la Municipalité au moment où il s'agissait de voter le crédit d'investissement. Et ce d'autant plus que les messages de base sont fournis par les institutions bénéficiaires.

On relèvera enfin que le rapport de majorité prête à sourire lorsqu'il explique que l'engagement ou non d'un(e) **auxiliaire à 20%** pourrait : « mettre en difficulté l'administration générale », administration qui compte plus que l'équivalent de **15 postes à 100%.**

Le fait est que la masse salariale de la commune augmente chaque année d'une façon que nous semblons maîtriser de moins en moins. Il est d'ailleurs piquant de constater que ce sont nos mêmes collègues qui se plaignent du phénomène de l'augmentation de la masse salariale que ceux qui acceptent systématiquement l'inflation du nombre de postes de travail.

## Compte 112.3170 – Frais de réceptions (Animations, réceptions, p. 5)

Le montant de Fr. 100'000.- pour l'Assemblée de l'UCV dans les commentaires semble peu clair. En effet, il a tout d'abord été annoncé que l'engagement de tenir cette assemblée à Montreux avait été pris par l'ancienne Municipalité.

Il nous est ensuite apparu que l'assemblée était initialement prévue à la Tour-de-Peilz. Mais, suite aux résultats des élections de 2011, cela n'a plus été possible. Montreux s'est alors précipitée pour assumer cette responsabilité à la place de notre voisine.

Renseignements pris auprès de Mme Nathalie Graener, coordinatrice de l'UCV, nous avons appris que l'assemblée elle-même dure en principe à peu près trois heures et demie et qu'elle est suivie d'un repas. **1'500 à 2'000 invités** participent habituellement à la Journée des communes vaudoises. Sur ce nombre Il y a environ **335 délégués officiels**, les autres convives ne participent donc pas à proprement parler à la partie statutaire. Après le repas, il est d'usage que la commune hôte divertisse ses invités.

Toujours selon Mme la coordinatrice de l'UCV, l'organisation d'un tel événement **va générer un travail considérable de la part de l'administration générale**, et ce d'autant plus qu'un soin particulier doit être porté au protocole ainsi qu'à la sécurité.

Il faut encore compter à peu près Fr. 200.- par convive pour les frais de bouche.

Au niveau des recettes, la participation de chaque convive est de Fr. 100.-, mais tous ne paient pas pour autant (invités de la commune, VIP).

Par exemple, à Montricher, **le budget total de la manifestation s'est monté en à quelque Fr. 450'000.- ,** selon les indications de M. le Syndic, Michel Desmeules. D'après ce dernier, il serait opportun de passer par un préavis, ce qui a finalement été fait dans sa Commune.

**Les réponses apportées par la Municipalité n'ont permis de connaître ni le programme concret de cette manifestation ni son budget global, ce qui est étonnant à 5 mois de la manifestation.** Et contrairement à ce qui a été affirmé par la Municipalité en commission, il est peu probable que la participation financière des délégués suffise à couvrir tous les frais de repas.

Par rapport au montant finalement dépensé par la Commune de Montricher, les Fr. 100'000.- portés au budget paraissent bien peu. La Municipalité a expliqué à la commission que la recherche de sponsors est en cours. Mais selon l'expérience de la Commune de Montricher, la tâche n'est pas toujours aisée.

Il nous semble par conséquent pertinent de proposer à la Municipalité de revenir avec un préavis détaillé sur le sujet. A priori, un budget qui pourrait atteindre une somme de Fr. 450'000.- selon l'exemple Montricher paraît un peu exagéré pour trois heures et demie d'assemblée statutaire.

## Compte 150.3653.00 – Subventions (Economie et culture, p. 9)

Il y a manifestement eu un problème de communication, certainement dû à l'heure tardive à laquelle cet amendement a été voté, puisqu'il s'agissait en fait de deux amendements distincts, portant sur deux comptes eux aussi distincts.

Le premier amendement propose de retrancher le montant de Fr. 40'000.- du compte 150.3653.00, cette somme correspondant à la subvention exceptionnelle versée au MAG pour ses 10 ans. Il ne s'agissait donc nullement, **comme le prétend à tort le rapport de majorité, d'une coupe dite linéaire,** mais bel et bien d'une mesure ciblée. Evidemment, il est loisible à la Municipalité de suivre les recommandations du Conseil ou non, mais il reviendrait le cas échéant à celle-ci d'assumer son choix.

Les raisons du dépôt de cet amendement sont les suivantes. Selon le projet de la Municipalité, le MAG recevrait une subvention ordinaire de Fr. 30'000.- et une subvention extraordinaire de Fr. 40'000.-, auxquelles il faut ajouter une subvention pour la location du 2M2C de l'ordre de Fr. 60'000.-. Cela représente au total un soutien communal de Fr. 130'000.-. Cette aide communal est encore complétée par la subvention du Fonds culturel riviera d'un montant de Fr. 15'000.-, **ce qui porte le total à 145'000.-.**

**La manifestation se porte bien, voire de mieux en mieux, et nous en sommes très contents.** La question se pose dès lors de savoir s'il faut augmenter le soutien aux manifestations qui en ont le plus besoin, qui démarrent, ou qui ont des projets concrets de développement, ou alors plutôt récompenser celles qui sont déjà bénéficiaires et bien installées.

Et veut-on plutôt soutenir les manifestations qui promeuvent les jeunes artistes locaux ou les manifestations qui mettent en valeur le travail accompli par ceux qui sont déjà en place, voire les deux ? **On constate à ce propos que les prix facturés aux artistes par le MAG pour pouvoir y exposer leurs œuvres augmentent d'année en année.**

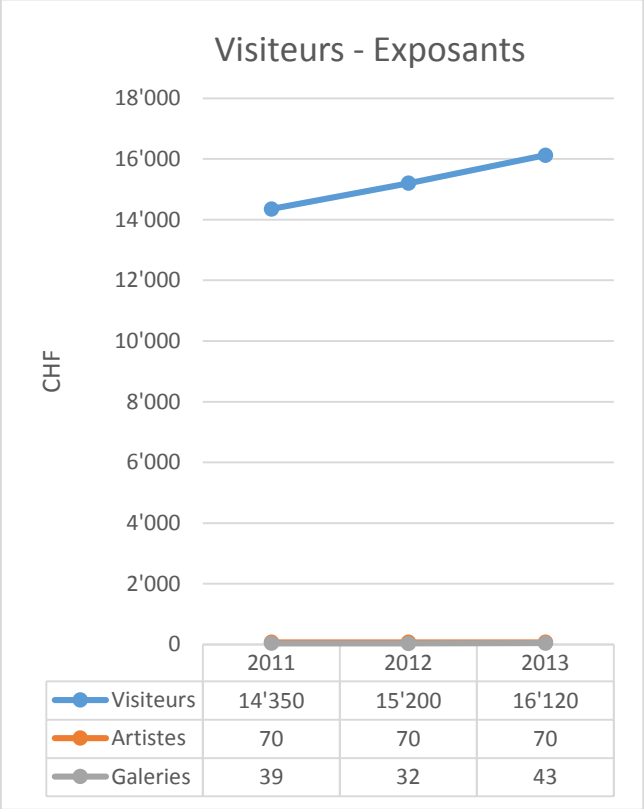


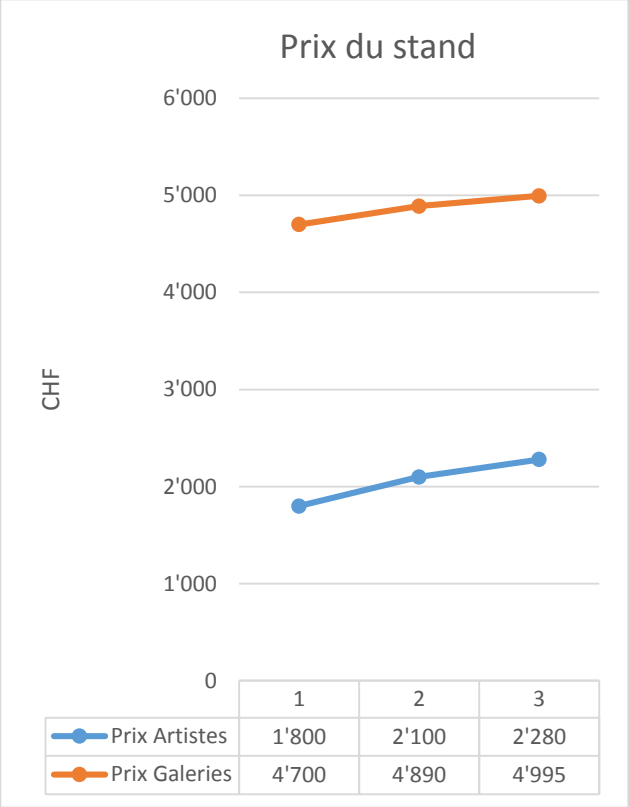


*Graphique selon les chiffres reçus en Cofin par la Municipalité.

Enfin, on se demande ce qui justifie le montant accordé de Fr. 40'000.-. Pourquoi un montant qui **représente 133 % de la subvention ordinaire** annuelle pour les 10 ans du MAG alors qu'on n'octroie que **90 % de sa subvention annuelle au Montreux Comedy Festival ?**

Toutes ces questions méritent à notre avis d'être débattues et cela ne saurait se faire dans le seul cadre du budget. Il nous semble donc nécessaire d'obtenir un préavis de la part de la Municipalité, raison pour laquelle nous proposons par notre amendement la suppression de l'augmentation de la subvention au profit du MAG.

Le deuxième amendement porte quant à lui sur le compte 160.3653.00 et sera traité à ce point-là.

## Compte 150.3653.01 – Frais de location (Economie et culture, p. 9)

Ce compte comprend entre autres Fr. 100'000.- pour subventionner la location du 2M2C dans le cadre des événements organisés par la Fondation de la Saison culturelle. Pour des raisons règlementaires, il ne semble pas possible d'agir sur cette fondation dans le cadre du budget par un autre biais.

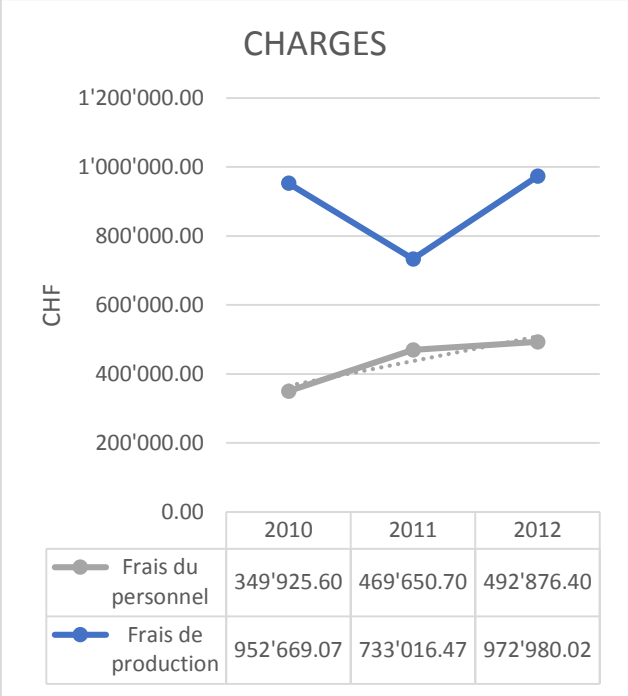


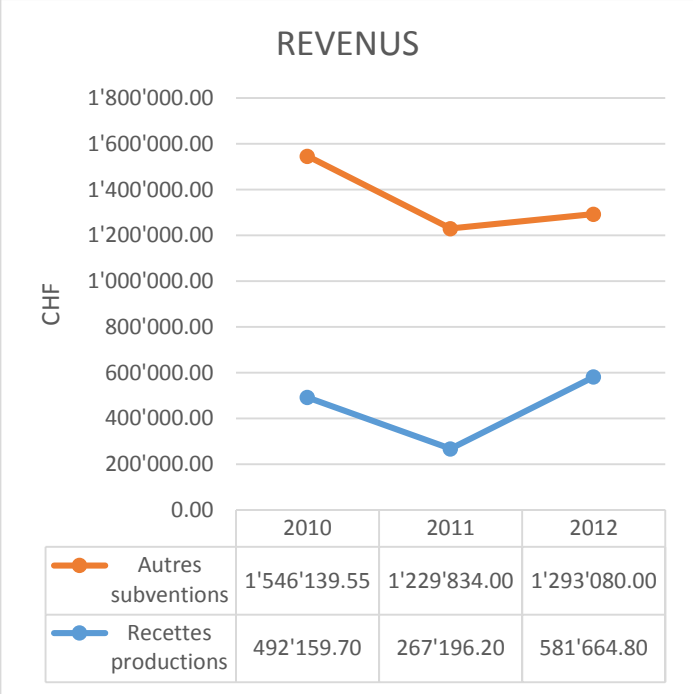


*Graphiques basés sur les comptes 2010-2011-2012 de la saison culturelle de Montreux.

Nous avons donc posé **des questions par écrit en date du 29 octobre** dernier afin d'être renseigné au sujet de la gestion de cette institution. Il ne nous a été répondu qu'au cours de la séance du **18 novembre et de façon incomplète**, puisque les réponses fournies ne répondent tout simplement pas aux questions posées.

Il nous paraît donc nécessaire de **revoir la question au travers d'un préavis, raison pour laquelle nous avons proposé l'amendement décrit ci-dessus.**

## Compte 160.3653.00 – Subventions (Tourisme, p. 11)

Il s'agit du deuxième amendement, qui a visiblement été fusionné par erreur avec celui au compte 150.3653.00. Il s'agit de réduire le compte 160.3653.00 de Fr. 50'000.-, correspondant à la subvention extraordinaire en faveur de Montreux Noël pour ses 20 ans.

Le total des subventions, directes et indirectes, pour Montreux Noël représente déjà une somme importante. En effet, les réponses aux questions posées nous permettent d'établir que notre Commune participe déjà à hauteur de Fr. 17'000.- à la « non rentabilité des places de parc » et prend en charge une somme de Fr. 33'000.- pour le concept d'accessibilité de la manifestation. Par contre, les réponses de la Municipalité ne nous permettent que d'estimer le prix de l'utilisation du domaine public, lui aussi semble-t-il pris en charge par la Commune, à hauteur de Fr. 25'000.-. **Cela représente déjà un total de Fr. 125'000.-, auquel il faudrait encore ajouter les services de Sécurité Riviera (police et protection civile) ainsi que ceux de la voirie.**

Cela représente à notre sens un montant conséquent s'agissant d'un bénéficiaire **qui est une société commerciale (Marché de Noël Montreux Sàrl).**

Il nous semble dès lors qu'une telle subvention devrait au moins faire l'objet d'un préavis, de façon à cerner tous les tenants et aboutissants **d'un soutien important au Marché de Noël, notamment en regard de son actionnariat** (voir annexe extrait du registre du commerce).

Le présent amendement a visiblement été fusionné par accident avec celui au compte 150.3653.00, de telle sorte que le rapport de majorité ne fait état que d'un seul vote.

## Compte 170.3653 – Subventions (Sports, p. 13)

L'amendement proposé visait à réduire le compte 170.3653 de Fr. 200'000.-. Ce montant correspond d'une part à la somme de Fr. 130'000.- prévue pour le « complément au fonds intercommunal » et d'autre part celle de Fr. 70'000.- allouée à l'organisation de l'étape montreusienne du Tour de Romandie.

En ce qui concerne la première somme, nous ne pouvons que déplorer le fait que la **Municipalité n'ait tout simplement pas répondu à notre question, qui était simplement de savoir à quoi correspondait concrètement l'intitulé « complément au fonds intercommunal ».** Ne comprenant tout simplement pas l'utilité ou non de ces Fr. 130'000.-, nous proposons de les supprimer.

Quant aux Fr. 70'000.- du Tour de Romandie, le rapport de majorité se fourvoie clairement en déclarant que l'amendement vise purement et simplement à s'opposer au passage du Tour de Romandie, et nous le déplorons. Le fait est que, là aussi, nous n'avons pas pu avoir de réponse à notre question qui était de connaître le budget de sponsoring du Tour de Romandie. **En effet, on ne sait pas ce qui explique le montant de Fr. 70'000.- plutôt que Fr. 10'000.- ou peut-être même Fr. 100'000.-.**

Il nous semble par conséquent nécessaire d'avoir une vision globale quant à l'attribution de subventions aux manifestations sportives, de façon notamment **à garantir une certaine égalité de traitement entre les différents acteurs du milieu et bénéficiaires de subventions. On ne comprend finalement pas pourquoi l'escrime passe par un préavis et pas les autres sports.**

Il nous semble donc nécessaire de supprimer ces Fr. 70'000.- afin de forcer la Municipalité **à revenir avec un préavis** présentant une vision globale de la politique de soutien au sport.

## Compte 220.4521.00 – Fonds de péréquation (Service financier, p. 23)

Nous ne comprenons tout simplement pas cette décision, qui nous semble peu documentée par le rapport de majorité. Les explications données en commission nous ont peu convaincu. En effet, aucune base de calcul n'a été communiquée à ce sujet. Nous n'avons vu aucun document émanant des autorités cantonales.

En résumé, cette **augmentation des recettes ressemble plus à un tour de passe-passe politique** qu'à une mesure s'appuyant sur des estimations budgétaires rigoureuses.

## Compte 300.3011 – Traitements (Service administratif, p. 23)

## Compte 300.3012 – Salaires auxiliaires (Service administratif, p. 23)

La minorité de la commission s'oppose au sous-amendement proposé par la majorité. Nous ne souhaitons pas **inutilement précariser des emplois ou donner de faux espoirs à de potentiels employés motivés**. Dans la mesure du possible, la Commune doit offrir des emplois fixes ou pas d'emploi.

Dans le cas présent, nous préconisons de ne pas créer ce poste, essentiellement parce que nous n'arrivons pas à saisir son utilité. L'introduction de la taxe au sac ne va pas en soi augmenter le volume de déchets produits par l'administration communale. **Il s'agit donc d'évacuer exactement les mêmes déchets, mais triés.**

De plus, la plupart des bureaux de l'administration produisent essentiellement des déchets papier. Et comme ces papiers contiennent souvent des données personnelles, l'administration détruit actuellement une grande partie de ses déchets au moyen de broyeurs à papier qui existent déjà et ce n'est certainement pas l'introduction de la taxe au sac qui changera cette façon de faire.

Il nous importe par conséquent que la Municipalité passe par un préavis, par exemple concernant l'exploitation de la future déchèterie (définitive).

Nous invitons les membres du Conseil à refuser le sous-amendement de la majorité et à soutenir l'amendement de la minorité.

## Compte 321.3141 – Entretien des bâtiments (Alpages, p. 25)

Le rapport de la **Commission de gestion 2012** fait état en p. 42 s. de divers surcoûts et économies dans le cadre de la réalisation du préavis sur l'amélioration des alpages communaux, certaines provoquées par des réalisations non entreprises, d'autres par des demandes de la Société des Alpages de Jaman.

Le rapport de 2011 n'est, lui non plus, pas très clair, **la CoGest expliquant ne pas avoir obtenu de réponses satisfaisantes à l'ensemble de ses questions.**

Au vu de l'évolution nébuleuse de cet objet, nous estimons que le montant de Fr. 243'000.- doit être voté par voie d'un préavis, qui nous permettrait d'y voir plus clair et de faire le point, le rapport de la CoGest ne pouvant pas être aussi détaillé.

## Compte 450.3011 – Traitements (Ordures et déchets, p. 53)

Comme pour les comptes 300.3011 et 300.3012, il nous semble nécessaire de passer ici par un préavis. En effet la Municipalité **semble manquer de vision.** Au vu des horaires d'ouvertures prévus par la Municipalité, il est impossible d'assurer une exploitation correcte de la future déchèterie avec seulement deux postes.

Il semble par conséquent que le personnel nécessaire à l'exploitation de la future déchèterie ne soit pas connu de la Municipalité, ou du moins peu clair. Il semble donc nécessaire de contraindre cette dernière à revenir avec un préavis pour préciser ses intentions.

## Conclusion

Contrairement à ce que sous-entend le rapport de majorité, **nous ne nous opposons pas à ce que des subventions soient accordées**, y compris pour des anniversaires, mais nous souhaitons que les sommes attribuées **découlent d'une logique générale cohérente** et qui s'appuie sur une politique culturelle, sportive et touristique claire. Pourquoi donner proportionnellement plus ou moins à l'un ou l'autre acteur ? Voulons-nous favoriser certains artistes ? Voulons-nous plus soutenir le sport pratiqué au niveau professionnel ou familial ?

Voilà une série de questions auxquelles l'examen du budget ne permet pas de répondre, au contraire d'un préavis qui apporte des détails et une vision synthétique. Il faut par conséquent changer le mode de fonctionnement actuel **qui veut que certaines subventions soient décidées par voie budgétaire et d'autres par voie de préavis**, au coup par coup et dont l'octroi des montants semble suivre une logique obscure.

La voie du préavis permet notamment de nous fournir une perspective globale de l'octroi des subventions culturelles, sportives et touristiques et c'est dans cette direction que nous souhaitons avancer.

C'est pourquoi nous vous recommandons, Madame la Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les amendements présentés par la minorité de la commission. Avec ces amendements, le budget 2014 nous semble répondre aux principes d'une gestion clairvoyante des deniers publics.

Le rapporteur de la minorité

Christophe Privet

Annexes : Extrait du registre du commerce – Marché de Noël Sàrl.
UCV – Répartition des tâches.